

Séance ordinaire du 15 décembre 2008

Nombre de Conseillers
en exercice : 37
Présents : 22
Représentés : 6
Votants : 28
Absents : 9

L'an deux mille huit, le 15 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Françoise FLEURY**, **Chantal CHARBONNIER**, **Caroline FREYSS-OLIVIERO**, **Marie-Odile CERVEAUX** (suppléante de **Sylvette JUNG**),
Messieurs **Eric POTELLET**, **Dominique GILLET**, **Bernard LAVALARD**, **Jean-Marie DE WINTER**, **Philippe SALMON**, **Jean-Pierre PINON**, **Jacques GOSSARD**, **Bernard DERTY**, **Marcel VERGEZ**, **Patrice GRAUX**, **Philippe PETITFRERE**, **Daniel VAQUETTE**, **Jean-Claude FERRE**, **Michel HANNOTIN**, **Jean-Claude PESNEL**, **Francis LEGENTIL**, **Michel CREDOT**,

Ayant donné pouvoir : **Vincent BENNEZON** (ayant donné pouvoir à **Bernard LAVALARD**), **Jean-Noël DUBOIS** (ayant donné pouvoir à **Philippe SALMON**), **Roselyne PASTORELLI** (ayant donné pouvoir à **Françoise FLEURY**), **Nadine LEBERGUE** (ayant donné pouvoir à **Bernard DERTY**), **Marie-Angélique NUCCI** (ayant donné pouvoir à **Jacques GOSSARD**), **Bruno DANJON** (ayant donné pouvoir à **Michel HANNOTIN**),

Absents : **Claude CUGNET**, **Casarie LASSERRE**, **Jean-Marc BOUVY**, **Jean-Michel POIX**, **Marie-Claire LESIEUR**, **Dominique DONZEL**, **Guy SALOMEZ**, **Jean-Luc DUBOIS**, **Aude GUILLEMIN-MORGEN**,

Assistaient : **Mademoiselle Agnès FROMENT**.

Ordre du jour :

2008-77	Assainissement des eaux usées à Ventelay – Raccordement des particuliers au réseau – Demande de subvention – Signature des conventions – Annulation de la délibération n° 2008-56.
2008-78	Travaux à l'école Centre (sanitaires et salle de classe) – Signature des marchés de travaux.
2008-79	Travaux d'aménagement de la zone d'activités "Les Grands Longérons" – Avenant n° 1.
2008-80	Annulation de la délibération n° 2008-20.
2008-81	Budget annexe "Les Grands Longérons" – Décision modificative n° 2
2008-82	Cadeau de départ à un agent – Autorisation de remboursement.

Mme la Présidente procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance.

Monsieur Eric POTELLET est élu secrétaire de séance.

En l'absence de remarque sur le compte-rendu de la séance précédente et après un vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

Avant de soumettre au vote la délibération n° 2008-77, M. SALMON, Président de la commission assainissement explique qu'une rencontre a eu lieu à la Sous-Préfecture en présence des services du Sous-Préfet et d'un représentant de la Trésorerie Générale. Il nous a simplement été demandé de préciser quelques points dans la délibération et notamment le fait que les deux consultations précédentes (avec une maîtrise d'ouvrage de la collectivité) n'ont pas abouties.

N° 2008-77 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À VENTELAY – RACCORDEMENT DES PARTICULIERS AU RÉSEAU – DEMANDE DE SUBVENTION – SIGNATURE DES CONVENTIONS – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2008-56

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a lancé, à deux reprises, une consultation pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, des raccordements, sur parcelles privatives, des particuliers au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

Ces deux procédures n'ont pu aboutir ; les offres reçues étant à chaque fois d'un montant beaucoup trop élevé par rapport aux estimations établies par le maître d'œuvre.

Ceci aurait entraîné, pour les propriétaires, un surcoût important par rapport à une réalisation par leur propre moyen.

Mme la Présidente explique par ailleurs que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, peut apporter une aide financière à la réalisation des travaux de raccordement réalisés par les particuliers.

Les modalités d'octroi de cette aide financière seront précisées dans une convention signée par la Communauté de Communes d'une part et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'autre part.

Ainsi, dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes :

- vérifie la réalisation conforme des travaux sur la partie privative,
- verse l'aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à chaque particulier.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE SOLLICITER l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation, par les propriétaires, des travaux de raccordement sur leur propriété.

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer la convention d'aide financière proposée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à cette opération,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer les conventions de mandat individuelles précisant les engagements et les relations entre la Communauté de Communes et chaque propriétaire.

DE PRECISER que ces travaux de branchement des particuliers au réseau collectif d'assainissement présentent un intérêt public local ; les travaux d'assainissement sur la commune de Ventelay ayant été identifiés comme prioritaires dans le cadre du Contrat Territorial Vesle Moyenne,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2008-56.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2008

* * * * *

M. CREDOT demande si ce type de dispositif sera également mis en place sur d'autres communes. M. SALMON indique que cette question sera abordée au fur et à mesure de l'avancement des projets.

II – ÉCOLES

N° 2008-78 TRAVAUX A L'ÉCOLE CENTRE (SANITAIRES, SALLE DE CLASSE) – SIGNATURE DES MARCHÉ DE TRAVAUX

Mme la Présidente rappelle que, par délibération n° 2008-71 en date du 12 novembre 2008, le Conseil Communautaire a autorisé la signature des marchés de travaux correspondants aux lots n° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 9 pour un montant total de 208 422,42 € HT.

Elle indique également que lors de la précédente consultation, aucune offre n'avait été proposée pour le lot n° 7 – PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION CHAUFFAGE.

La Commission d'Appel d'Offres avait décidé de relancer ce lot dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité préalable, conformément à l'article 35 II-3° du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2008 et le 8 décembre 2008 a décidé d'attribuer le lot n° 7 à l'entreprise CONRAUX pour un montant de 29 533,36 € HT.

Le Conseil de Communauté,

Oùï l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ENTERINER le choix de la Commission d'Appel d'Offres,

D'AUTORISER la Présidente à signer le marché de travaux avec l'entreprise CONRAUX pour un montant de 29 533,36 € HT et de le notifier au Titulaire.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 18 décembre 2008

* * * * *

Mme VELLY précise que le montants total des travaux est établi à 245 666,78 € HT (soit une augmentation de 74% par rapport à l'estimation dressée par l'architecte).

III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2008-79 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS "LES GRANDS LONGERONS" – AVENANT N° 1

Mme VELLY indique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour aménager la zone d'activités "Les Grands Longérons" à Fismes.

Ces travaux complémentaires concernent :

- la réalisation de regards coulés en place (pour la récupération des eaux de pluie du giratoire),
- la modification du rejet dans la Vesle, avec notamment la pose d'un poste de refoulement eaux pluviales,
- le traitement des conséquences de l'abaissement du niveau NGF de la plate-forme (pompage de la nappe phréatique),

- le raccordement AEP sous la RN 31 dû à l'ovalisation du fourreau.

L'ensemble de ces travaux est établi à un montant de 113 996,14 € HT, représentant 7,01% du montant du marché initial.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, la délibération n° 2008-11 autorisant la signature du marché de travaux avec l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE,

VU, le projet d'avenant,

CONSIDÉRANT, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ROUTIERE MORIN MARNE, pour un montant de 113 996,14 € HT (soit 7,01% du montant du marché initial), portant ainsi le montant total du marché à 1 740 273,99 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2008

IV – SERVICES GÉNÉRAUX - FINANCES

N° 2008-80 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2008-20

Mme VELLY explique que la délibération n° 2008-20, en date du 26 février 2008, concerne l'affectation du résultat de l'exercice 2007 du budget annexe "Les Grands Longérons".

Or, Mme la Trésorière a indiqué que l'affectation du résultat, dans ce cas, n'était pas réglementaire.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, les explications apportées par Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ANNULER la délibération n° 2008-20 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2007 du budget annexe "Les Grands Longérons".

Reçu en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2008

N° 2008-81 BUDGET ANNEXE "LES GRANDS LONGERONS" – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, la nécessité de disposer de crédits pour le paiement d'intérêts moratoires,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER au virement de crédits suivants :

EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Article 605 – *Achat de matériel, équipements et travaux* – Sous fonction 90 : - 500 €
- Article 6711 – *Intérêts moratoires et pénalités sur marché* – Sous fonction 90 : + 500 €

Reçu en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2008

N° 2008-82 CADEAU DE DEPART A UN AGENT – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 2008-76 autorisant l'achat d'un cadeau pour M. Bruno DEHAYE,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à régler personnellement la dépense relative à ce cadeau,

D'AUTORISER Mme la Présidente à se faire ensuite rembourser cette dépense par le budget général de la communauté de communes.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2008

IV – QUESTIONS DIVERSES

- La caserne des Sapeurs Pompiers :
M. PINON explique que le 3^{ème} Appel d'Offres sera relancé début Janvier 2009.
La question de la participation des communes de l'Aisne n'est pas encore résolue. Cependant, même si ces communes ne finançaient pas le projet, cela n'impacterait pas les parts de financement des communes de la Marne.
Enfin, M. PINON rappelle que le Conseil Général appliquera bien le même taux de subvention que la compétence soit exercée par une commune ou une Communauté de Communes.
Le premier paiement interviendra de toute façon en 2009 ; les communes doivent donc bien l'intégrer à leur budget primitif.
M. VERGEZ souhaite savoir ce qu'il se passera si des communes refusaient de payer.
M. PINON indique que le Président du SDIS fera le nécessaire pour que chaque commune règle ce qui lui sera demandé ; celles-ci n'ayant pas de raisons légales de ne pas payer.
- Le projet PYROBIO :
M. PINON et M. SALMON indiquent que la Communauté de Communes s'est engagée à soutenir la mise en œuvre, par l'entreprise FINAXO de Fismes, un projet motivé, dans le cadre du programme Européen LIVE + 2008, intitulé PYROBIO.
Il s'agit en fait, d'un dispositif expérimental de traitement des boues des stations d'épuration, notamment par pyrolyse.
La Communauté de Communes intervient en mettant à disposition la station d'épuration de Fismes et éventuellement son personnel pour suivre l'expérimentation.
M. SALMON explique qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une expérimentation, il s'agit donc d'un équipement piloté.

A la question de M. DE WINTER sur les coûts de fonctionnement, il est bien précisé que pendant toute la durée de l'expérimentation (18 mois environ), ceux-ci sont pris en charge par la société FINAXO.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité, l'engagement de la Communauté de Communes dans ce dispositif.

- Le Haut Débit :
M. PINON explique que l'opération "mise en place d'un shelter" a été en fait abandonnée car France Télécom n'était plus partie prenante dans ce projet.
Une autre possibilité est à l'étude avec la mise à disposition d'équipements individuels pour chaque foyer n'ayant pas accès à l'ADSL.
Ceux-ci au nombre de 25 (environ) sur l'ensemble du territoire communautaire.
Le coût total est évalué à 15 000 € HT.
- Concernant la demande de retrait des communes de Savigny, Serzy et Prin, Faverolles et Coëmy du Syndicat Scolaire de Fismes, une rencontre devrait être programmée prochainement avec le Président de la Communauté de Communes Champagne Vesle.
- Enfin, la question de la scolarisation des enfants de Ventelay à Jonchery-sur-Vesle, quand la nouvelle école sera ouverte, est posée.
M. VERGEZ craint que cela pose de gros problèmes pour les transports scolaires.
Plusieurs élus indiquent que le Conseil Général, compétant en matière de transports scolaires (avec le Syndicat Scolaire) doit s'adapter aux décisions des maires en la matière.

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence d'autre question diverse, la séance est levée à 20 h 30.